

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****4^e SEANCE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Cyrille TELMAN, Maire.

Présents en début de séance :

M. Cyrille TELMAN, maire de Wissous.

Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, M. Florian GALLANT, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, adjoints au maire.

Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, a donné procuration à M. Florian GALLANT,

Mme Corinne GUYOT, adjointe au maire, a donné procuration à M. Cyrille TELMAN,

Mme Catherine ROCHARD, adjointe au maire, a donné procuration à M. Frédéric VANNSON,

M. Gilles GUITTARD, conseiller municipal, a donné procuration à M. Philippe DE FRUYT.

Arrivés en cours de séance :

Mme Wendy LONCHAMPT, conseillère municipale, est arrivée à 20h14,

M. Stéphane ROBERT, conseiller municipal, est arrivé à 20h15,

Mme Corinne GUYOT, adjoint au maire, est arrivée à 20h34.

Sortie en cours de séance :

Mme Léna COCO, adjointe au maire, entre 21h24 et 21h27.

Absent :

M. Régis CHAMP, conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

Mme Léna COCO, adjointe au maire

→ Éluë à l'unanimité

Auxiliaires au secrétaire de séance :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

→ Élus à l'unanimité

VOTE**Délibération n°2025-04-06****Contre****-****Abstention****-****Pour****28****Total****28****OBJET : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n° 6 du 17 septembre 2018, autorisant le recrutement d'agents contractuels non titulaires,

Vu la tenue de la Commission municipale en date du

Considérant la nécessité de créer des emplois correspondants au sein du tableau des effectifs, afin de l'actualiser,

Il convient de créer :

➤ **Dans le cadre du fonctionnement des services :**

- Police Municipale :
 - 3 postes de Brigadier-Chef Principal à temps complet
- Service Culturel :
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet
- Service Scolaire :
 - 1 poste d'A.T.S.E.M. Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Urbanisme :
 - 1 poste d'Attaché à temps complet

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs Restants
		Titulaires	Non titulaires	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Collaborateur de cabinet	1	0	0	1
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	3	3	0	0
Attaché	7	2	3	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	8	3	3	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14	14	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	2	0	5
Adjoint administratif	6	3	1	2
Total	50	31	7	12

SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	1	1	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1	0
Technicien territorial	2	0	2	0
Agent de Maîtrise Principal	6	5	0	1
Agent de Maîtrise	7	5	0	2
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	6	6	0	0
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	8	4	0	4
Adjoint technique	38	27	7	4
Total	70	49	10	11
SECTEUR SOCIAL				
Assistant Socio-Éducatif	0	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	3	1	0	2
Éducateur de Jeunes Enfants	1	1	0	0
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0	1
ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	5	2	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	15	10	2	3
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL				
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Infirmier en soins généraux	1	0	0	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	2	1	0	1
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	1	1	0	0
Total	5	2	1	2
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	1
Total	4	2	0	2

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106895-20250929-2025_04_06-

SECTEUR ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0	1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Animateur	3	1	0	2
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0	2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4	4	0	0
Adjoint d'animation	35	12	18	5
Total	52	23	18	11
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Total	3	2	0	1

SECTEUR POLICE MUNICIPALE				
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Chef de Service de police municipale	1	0	0	1
Chef de police municipale	0	0	0	0
Brigadier-chef Principal	7	2	0	5
Brigadier et Gardien	6	1	0	5
Total	15	3	0	12
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>214</u>	<u>122</u>	<u>38</u>	<u>54</u>

Agents Non TITULAIRES Saisonniers

Agents non titulaires	Catégories	Secteur	Rémunération
7 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB367 / IM366
4 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB371 / IM369
7 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB387 / IM373
5 Adjoints Administratifs horaire	C	Administratif	IB367 / IM366
32 Adjoints Techniques horaire	C	Technique	IB367 / IM366
5 Adjoints Techniques (ASPE)	C	Technique	IB367 / IM366

Activités accessoires Décret loi du 29 Octobre 1936 modifié
Instituteurs et Professeurs des écoles surveillance d'étude scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Article 1 : **APPROUVE** le tableau des emplois ainsi proposé.

Article 2 : **DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau.

Article 4 : **RAPPELLE** qu'en application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous ;
- soit par recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, situé 56, avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES. La requête peut être envoyée de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, adressée par courrier postal, ou déposée directement au greffe.

L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Il est rappelé que la présente délibération sera exécutoire dès la réalisation des mesures de publicité prescrites.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



[Signature]
Le Maire,
Cyrille TELMAN

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le

- 2 OCT. 2025

Affichage le ...

- 2 OCT. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106895-20250929-2025_04_06-